Le fonctionnement de la CPTS Berry Vierzon Sologne

UNE GOUVERNANCE CLAIRE ET EFFICACE

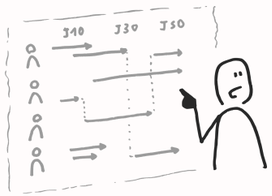


ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Réunit une fois par an l'ensemble des adhérents. Approuve les orientations et le budget de la CPTS. Elle élit le CA tous les 3 ans.

CONSEIL D'ADMINISTRATION & BUREAU

Réunion mensuelle pour le suivi opérationnel des projets et les orientations stratégiques de la CPTS.





GROUPES DE TRAVAIL

Se réunissent en fonction des projets et sont ouverts à tous les adhérents. Ils possèdent des référents au sein du CA.

L'ÉQUIPE SALARIÉE



COORDINATEUR DE LA CPTS

Organise et coordonne tous les projets de la CPTS, gère la vie associative et représente la CPTS sous le mandat du conseil d'administration.

CHARGÉE DE MISSION

Elle accompagne le coordinateur dans la mise en place de certaines actions et sert de relais de terrain.



COMMENT NAÎT UN PROJET
une logique de coconstruction

PROPOSITION



Les professionnels de santé constatent des besoins dans la population et souhaitent développer un projet pour y répondre.

ÉTAT DES LIEUX



Qui fait quoi sur le sujet ? Existe-t-il une volonté commune de collaboration ? Peut-il s'intégrer dans un partenariat ?

VALIDATION DU PROJET



Présentation du projet en CA

REFUS DU CA
Abandon du projet en l'état

VALIDATION DU CA



FORMALISER LE PROJET

L'hypothèse de travail est confirmée et une fiche projet est créée par un groupe de travail

RÉALISATION DU PROJET



Mise en œuvre du plan d'action et de communication avec les partenaires et la population.

EVALUATION DU PROJET

Mise en avant des forces et faiblesses du projet. Bilan fait au CA et/ou en AG

PERRÉNISATION DU PROJET

Le projet est pérennisé au vu des résultats. L'évaluation continue permet la mise en place d'ajustements.

ARRÊT DU PROJET AU VU DE L'ÉVALUATION

QUI PEUT ADHÉRER ?



- Professionnels de santé libéraux
- Structures de santé (membres associés)
- Étudiants en études de santé
- Professionnels de santé retraités
- Professionnels de santé sans activité sur le territoire

LES OBJECTIFS DE LA CPTS



Faciliter l'accès aux soins de qualité et de proximité



Développer et soutenir les initiatives locales (prévention, dépistage, éducation et promotion de la santé, etc.)



Mutualiser les moyens et les tâches qui entrent dans le cadre des soins de proximité



Favoriser et coordonner les relations interprofessionnelles



Élaborer des projets de santé à l'échelle territoriale



Favoriser la formation interprofessionnelle et interdisciplinaire et faciliter l'intégration de nouveaux professionnels



[Télécharger les statuts de la CPTS Berry Vierzon Sologne]

[Télécharger le réglement intérieur]

cpts Berry Vierzon Sologne
Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

Version Janvier 26